

Session 2024

Procédure de validation du statut des élèves sportifs de haut niveau : SHN
candidats aux examens CAP et Baccalauréats

Tâche réalisée par :	Démarches chronologiques	Calendrier
<p>Le Coordonnateur EPS</p>	<p>Le coordonnateur d'EPS fait le point dans son établissement en répertoriant au sein de toutes les classes de l'établissement, les élèves déclarant avoir le statut SHN (Sportif de Haut Niveau).</p> <p>Pour les SHN sont concernés : Les candidats, y compris les redoublants qui se présentent à la session 2024, appartenant ou ayant appartenu au moins une fois pendant leur cursus de la seconde à la terminale à l'une des catégories suivantes jusqu'au 31 décembre 2023 (circulaire n° 2019-129 du 26-9) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ; b) les sportifs inscrits sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ; c) les sportifs inscrits sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ; d) les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labellisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ; e) les sportifs appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport ; f) les juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports. 	<p>Au cours du premier trimestre 2023</p>
	<p>L'élève et sa famille et/ou son club</p>	<p>En parallèle, chaque élève SHN doit faire valider son statut HN <u>par sa fédération qui lui retourne une attestation.</u></p> <p>Si la validation est obtenue, prévenir les élèves de s'inscrire dans le statut « haut niveau » (SHN) en utilisant la fiche « PAPIER » incluse dans le guide d'inscription des candidats de la DEC (y agraffer l'attestation SHN)</p>